

Campus équitable: les exigences – Statuts Argent/Or

Ce document définit les exigences à satisfaire pour obtenir les statuts de base, Argent et Or du programme Campus équitable, géré par Fairtrade Canada, le Réseau canadien du commerce équitable et l'Association québécoise du commerce équitable.



ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
DU COMMERCE
ÉQUITABLE

Note concernant le processus de demande : lorsqu'un campus sollicite le statut Argent, il doit faire preuve dans son formulaire de demande qu'il répond aux exigences du statut de base et lorsqu'un campus sollicite le statut Or, il doit faire preuve qu'il répond aux exigences du statut Argent et de base.

Questions/commentaires, envoyer un courriel à info@cftn.ca, action@fairtrade.ca ou info@assoquebecequitable.org

Comité directeur

Exigences de base :

Un comité directeur Campus équitable doit être formé afin d'assurer un engagement continu envers la désignation locale Campus équitable.

Le comité doit:

- Établir et maintenir un effectif équilibré composé de bénévoles et de représentants administratifs.
- Se réunir minimalement deux fois par année afin d'assurer une conformité continue aux exigences du programme Campus équitable, afin de discuter des objectifs annuels puis évaluer les progrès.
- Démontrer un effort en vue d'augmenter le nombre et le type de produits certifiés Fairtrade disponibles sur le campus au-delà des exigences minimales.
- Inciter les entreprises indépendantes, les départements et les sociétés présentes sur le campus à répondre aux critères du programme Campus équitable.
- Soumettre un formulaire de renouvellement complété au RCCÉ ou à l'AQCÉ avant le 1^{er} juillet avec les objectifs pour l'année suivante et une évaluation des progrès de l'année précédente.

Exigences du statut Argent:

- *Répondre aux exigences de Comité directeur de statut de base*
- *Inclure les données annuelles concernant les achats de produits équitables dans le formulaire de renouvellement, dû au 1^{er} juillet*
- *Rédiger ou réviser la politique d'achat éthique du campus afin d'y inclure l'achat de produits équitables certifiés par Fairtrade International et par le Symbole des Petits Producteurs (SPP)*
- *Discuter de l'approvisionnement et de la vente de produits équitables avec toutes les entreprises indépendantes et franchises présentes sur le campus.*

Doit satisfaire 2/3 des exigences de Comité directeur du statut argent:

- *Fixer une « politique équitable pour les réunions » qui s'applique aux réunions/événements/conférences ou aux services de restauration présents sur le campus et qui inclut l'utilisation exclusive de café, de thé et d'une (1) option de sucre certifiés Fairtrade lors des réunions organisées par l'administration, les étudiants, les employés et les facultés.*
- *Fixer une « politique équitable pour les événements » qui s'applique aux réunions/événements/conférences ou aux services de restauration présents sur le campus et qui inclut l'utilisation de café certifié Fairtrade (exclusif), de thé ou d'une (1) option de sucre également certifiés Fairtrade lors des événements organisés sur le campus par l'administration, les étudiants, les employés et les facultés.*
- *S'assurer d'une (1) représentation du comité directeur au Congrès national du commerce équitable.*

Exigences du statut Or:

- *Répondre aux exigences de Comité directeur de statut de base et argent*
- *Fixer une « politique équitable de la salle de repas » qui inclut l'utilisation exclusive de café certifié Fairtrade, de thé et de sucre également certifiés Fairtrade dans les salles de repas de tous les départements, dans les bureaux et/ou dans les salles qui offrent ces produits aux utilisateurs (c.-à-d. sous le contrôle de l'administration du campus, des employés et des facultés).*
- *S'assurer d'une (1) représentation du comité directeur aux sessions du Congrès national du commerce équitable.*
- *Intégrer les normes du commerce équitable et/ou les normes du programme Campus équitable dans les demandes de propositions (DP) lorsque l'université s'adresse aux marchés pour des biens et des services.*

Le cas échéant, le comité directeur doit comprendre les éléments suivants*:

Exigences de base:

- 1 VP de premier niveau de l'université/collège ou leur représentant;
- 1 directeur des achats ou des ventes au détail de l'université/collège;
- 1 directeur des achats ou des ventes au détail de l'association étudiante;
- 1 membre de la faculté;
- 1 représentant étudiant.

Exigences statut Argent:

- *1 représentant du département de l'hôtellerie ou de la restauration de l'université/collège;*
- *1 représentant du Bureau du développement durable de l'université/collège;*
- *1 gestionnaire du service alimentaire de l'université/collège;*
- *1 directeur des achats de la librairie de l'université/collège.*

Exigences statut Or:

- *Une représentation des franchises et/ou des entreprises indépendantes opérant sur le campus.*

*Les individus membres du comité directeur peuvent jouer plus d'un rôle à condition qu'ils maintiennent une communication fluide avec les départements identifiés.

Disponibilité des produits*

Exigences de base :

- L'ensemble du café servi aux emplacements exigés sur le campus doit être certifié Fairtrade.
- Partout où l'on sert du thé, au moins trois (3) thés certifiés Fairtrade doivent être disponibles.
- À chacun des emplacements vendant des tablettes de chocolat, au moins une (1) option de tablette de chocolat certifiée Fairtrade doit être disponible.
- L'ensemble du café et du thé servi lors des réunions et des événements tenus sur le campus ainsi que ceux offerts dans les bureaux gérés par l'administration du campus ou par l'association étudiante doivent être certifiés Fairtrade.

Exigences du statut argent :

- Répondre aux exigences de disponibilité des produits de statut de base
- L'ensemble du thé servi aux emplacements exigés sur le campus doit être certifié Fairtrade.
- Au moins trois (3) options de tablettes de chocolat certifiées Fairtrade doivent être disponibles à chacun des emplacements exigés ainsi que dans les librairies présentes sur le campus.
- Au moins une (1) option de sucre certifié Fairtrade doit être disponible aux emplacements exigés (partout où l'on sert du café et du thé).
- Au moins une (1) option de fruit ou de légume certifiés Fairtrade doit être disponible aux emplacements exigés.
- Au moins une (1) entreprise indépendante ou franchise opérant sur le campus doit offrir au moins un (1) produit certifié Fairtrade.

Doit satisfaire 2/4 des exigences de disponibilité des produits du statut argent:

- L'ensemble du café, du thé et des options de sucre servis lors des réunions tenues sur le campus et gérées par l'administration, les étudiants, les employés et les facultés doivent être certifiés Fairtrade.
- L'utilisation exclusive de café certifié Fairtrade, de thé et d'une (1) option de sucre certifiés Fairtrade doivent être utilisés lors des événements organisés par l'administration du campus, par les étudiants, les employés et les facultés.
- L'ensemble du café, du thé et du sucre dans les salles de repas, les bureaux et/ou dans les salles sous le contrôle de services alimentaires dirigés par le campus ou par les étudiants doivent être certifiés Fairtrade.
- Au moins trois (3) produits différents certifiés par Fairtrade International, le Symbole des Petits Producteurs ou par des membres de la Fair Trade Federation ou de la World Fair Trade Organization (pour des articles faits à la main) doivent être disponibles dans les librairies du campus.

Exigences du statut Or :

- Répondre aux exigences de disponibilité des produits de statut de base et argent
- Au moins cinq (5) options de tablettes de chocolat certifiées Fairtrade doivent être disponibles dans les emplacements exigés vendant des tablettes de chocolat ainsi que dans les librairies du campus.
- Au moins deux (2) options de fruits ou de légumes certifiés Fairtrade doivent être disponibles dans les emplacements exigés.
- Au moins une (1) option de coton certifié Fairtrade doit être disponible dans les librairies du campus.
- L'ensemble des entreprises indépendantes et des franchises opérant sur le campus doivent offrir au moins un (1) produit certifié Fairtrade.

Doit satisfaire 4/8 des exigences de disponibilité des produits du statut or:

- Au moins cinq (5) produits différents certifiés par Fairtrade International, le Symbole des Petits Producteurs ou par des membres de la Fair Trade Federation ou de la World Fair Trade Organization (pour des articles faits à la main) doivent être disponibles dans les librairies du campus.
- L'ensemble du café, du thé et du sucre dans les salles de repas de tous les départements, dans les bureaux et/ou dans les salles qui ne sont pas sous le contrôle de services alimentaires dirigés par le campus ou par les étudiants doivent être certifiés Fairtrade.
- Lors des cérémonies annuelles de remise des diplômes, des fleurs Fairtrade doivent être disponibles à l'achat.
- Les cadeaux chocolatés de marque qui sont offerts sur le campus doivent être certifiés Fairtrade.
- Une (1) option de bague en or Fairtrade doit être disponible entre la graduation universitaire et les souvenirs d'étudiants.
- Des épices Fairtrade doivent être intégrées à l'offre alimentaire du campus ainsi qu'à celle proposée aux étudiants.
- Au moins un (1) vin certifié Fairtrade doit être offert dans le cadre d'au moins un (1) événement annuel tenu sur le campus ou un point de vente
- Des ballons de sport et/ou de l'équipement sportif Fairtrade doivent être intégrés aux programmes sportifs du campus.

* Les exigences de disponibilité des produits mentionnent les produits certifiés Fairtrade, mais les produits certifiés Symbole des Petits Producteurs, ou vérifiés par la World Fair Trade Organization et la Fair Trade Federation sont aussi acceptés

Généralement, les emplacements sont spécifiés ci-haut, cependant lorsqu'on réfère « aux emplacements exigés sur le campus » la définition prend de l'ampleur en fonction du statut visé :

Exigences de base:

- Les points de vente alimentaires gérés par les services alimentaires/l'administration du campus;
- Les points de vente alimentaires gérés par les associations d'étudiants et de diplômés
- Inclus mais pas limités à; les cafétérias, les services de restauration, les distributeurs automatiques** (y compris le café instantané), les cafés, les magasins, les restaurants, les salons et les points de vente "We Proudly Brew".

Exigence statut Argent:

- Les camions-cantine gérés par les services alimentaires relevant du campus/des associations étudiantes

Exigence statut Or:

- De base + exigences statut Argent

** Seules les exigences de base s'appliquent aux distributeurs automatiques.

Visibilité et éducation

Exigences de base :

- L'ensemble des emplacements qui vendent des produits certifiés Fairtrade doit avoir un affichage bien visible qui l'indique clairement.
- L'ensemble des emplacements qui vendent des produits certifiés Fairtrade doit avoir de l'information relative au commerce équitable.
- Une page du site Web de l'université/collège doit explicitement mentionner que l'université/collège est un Campus équitable et doit fournir de l'information sur le commerce équitable.
- L'administration du campus doit prendre part de façon annuelle (au moins) à une célébration publique portant sur son statut de Campus équitable.

Exigences du statut Argent :

- *Suite à la désignation, du matériel de signalisation doit être utilisé à chacun des emplacements. Parmi ce matériel se trouve les logos Campus équitable, des affiches, des bannières ou du matériel promotionnel spécifique aux campus.*
- *S'assurer de l'existence d'un club étudiant sur le développement durable qui vise à accroître la connaissance du commerce équitable sur le campus. Un représentant du club doit siéger au sein du comité directeur afin d'obtenir de l'appui pour la visibilité des étudiants et les activités de sensibilisation.*
- *Une page du site Web de l'université/collège ainsi qu'une page des sites Web des associations étudiantes doivent explicitement mentionner que l'université/collège est un Campus équitable, doivent fournir de l'information sur le commerce équitable et doivent afficher le logo Campus équitable.*
- *Gérer et mettre à jour une page Web indépendante ou affiliée au campus sur le thème Campus équitable et un (1) autre compte de médias sociaux (Twitter, Instagram, Snapchat, Facebook, etc.).*
- *Le campus doit prendre part à la Semaine du campus équitable.*
- *De l'éducation portant sur le programme Campus équitable et sur le commerce équitable doit être intégrée aux activités et documents d'orientation annuelle de l'université/collège.*
- *Au moins un (1) article qui porte sur le commerce équitable doit paraître chaque année dans le journal du campus.*
- *Au moins un (1) événement tenu sur le campus chaque année doit être désigné Évènement équitable.*

Exigences du statut OR :

- *L'ensemble du nouveau personnel des services alimentaires/administration de même que le personnel existant du campus doivent prendre part à une formation destinée au personnel de première ligne et qui porte sur le commerce équitable.*
- *Gérer et mettre à jour deux (2) comptes de médias sociaux (Twitter, Instagram, Snapchat, Facebook, etc.).*
- *Au moins un (1) cours sur le commerce équitable doit être offert à l'université/collège ou des leçons qui portent sur le commerce équitable doivent être intégrées dans des cours pertinents.*
- *Au moins deux (2) événements tenus sur le campus chaque année doivent être désignés Évènement équitable.*
- *Au moins deux (2) articles qui portent sur le commerce équitable doivent paraître chaque année dans le journal du campus.*
- *Au moins un (1) article qui porte sur le commerce équitable doit paraître chaque année dans les nouvelles de l'université ou dans des médias externes.*
- *Annuellement, un sondage sur le commerce équitable doit être mené sur l'ensemble du campus puis les résultats doivent être communiqués afin de comprendre l'attitude et la connaissance de la communauté du campus.*